



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un budget innovant sous tension

La géopolitique internationale et la crise environnementale globale péjorent notablement le budget 2023 de l'Etat de Neuchâtel. Cependant, ce contexte difficile démontre, s'il était encore nécessaire, l'obligation de penser la politique publique cantonale sur le temps long. En créant une réserve en faveur du développement durable, le Grand Conseil ouvrira la voie pour que les dépenses en faveur de la transition écologique soient financées et échappent au frein à l'endettement dans cette situation de crises multifactorielles.

Sous l'impulsion de l'écologiste **Christine Ammann Tschopp**, le Grand Conseil créera une réserve financière en faveur du développement durable. En introduisant dans la loi sur les finances de l'Etat et des communes l'obligation pour le Conseil d'Etat d'alimenter un tel fond à l'aide d'une partie des revenus extraordinaires de la BNS, l'Etat de Neuchâtel fera preuve d'innovation et de pragmatisme. Ce mécanisme audacieux préservera les finances cantonales tout en donnant les coudées franches au Conseil d'Etat pour investir durablement en faveur de la transition écologique et sociale. Alors que le climat est de plus en plus dérégulé que la biodiversité est directement menacée, ce nouvel outil permettra à l'Etat d'affronter plus sereinement les défis à venir, à l'instar des prochains plans climat.

Malheureusement, les répercussions de la guerre en Ukraine touchent directement le porte-monnaie des Neuchâteloises et des Neuchâtelois ainsi que des entreprises et des institutions. Dans le même temps, les salaires ne bougent que timidement. Aussi, la commission financière propose d'octroyer une subvention de 3 millions de francs destinée au personnel des institutions sociales et de la santé. Promue par la députée **Brigitte Neuhaus**, cette contribution reste symbolique mais se veut une marque de respect envers le travail et le dévouement fournis ces dernières années par les soignantes et les soignants. Elle sera suivie, espérons-le, d'une indexation plus conséquente des salaires, comme exigée par les conventions collectives du secteur.

Finalement, les Vert·e·s se réjouissent vivement de l'introduction anticipée du taux minimal d'imposition des entreprises à 15%. Décidée au sein de l'OCDE, cette révolution réduira la concurrence fiscale entre Etats mais aussi entre cantons et permettra aux autorités cantonales de respirer un tant soit peu dans ce contexte si difficile de guerre en Ukraine et de crises énergétique et climatique.

Neuchâtel, le 2 décembre 2022